

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Souhaits de Nouvel An. — Une cérémonie à Cannes à la mémoire d'Eugène Brioux. — Le statut des Grands Mutilés. — La Caisse des Pensions. — Notre fête du 20 décembre. — Au Conseil National de la Confédération. — Loterie Nationale. — La Carte du Combattant. — La Croix du Combattant volontaire. — Le renouvellement de la carte de priorité. — T.S.F. — Section Départementale des Pensions de la Seine.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année 1937. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 1936. — Groupement de la Région du Nord. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

8.2
606

Souhais de Nouvel An



A l'aurore de cette nouvelle année, nous sommes heureux d'adresser, au nom de tous les membres de l'Union, nos souhaits les meilleurs de bonheur et de prospérité à nos amis.

A ceux qui, depuis la création de notre Groupement, nous ont toujours suivis et souvent éclairés de leurs conseils en nous prodiguant les marques touchantes de leur amitié,

A ceux aussi dont la sympathie, bien plus plus récente, n'en est pas moins agissante et sincère, à tous nous disons : merci.

Que nos camarades et leurs familles trouvent ici l'expression de nos sentiments et de nos vœux affectueux ; qu'ils sachent bien que notre vigilance s'exercera sans relâche, afin qu'aucun des avantages si péniblement acquis ne puisse perdre de sa valeur.

Qu'ils sachent également que les efforts soutenus en 1936 seront multipliés pour que 1937 nous apporte la réalisation de notre vœu le plus cher : l'extension du Statut.

LE BUREAU.

Nous remercions chaleureusement les nombreux camarades qui nous ont déjà envoyé leurs vœux. Nous sommes très touchés de leur sympathie particulièrement exprimée, elle nous est un précieux encouragement.



Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn; |
| † M. le général Balfourier; | M. Krug; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter; | Mme la maréchale Maunoury; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty; | M. le général Sainte-Claire-Deville; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot; |

UNE CÉRÉMONIE A CANNES A LA MÉMOIRE D'EUGÈNE BRIEUX



La ville de Cannes, reconnaissante à Eugène Brieux d'avoir été l'un de ses hôtes les plus illustres, l'a honoré, le 6 décembre, jour anniversaire de sa mort. Elle a donné le nom de l'éminent écrivain à l'une de ses rues, en même temps qu'elle inscrivait son souvenir sur la villa où il aimait tant à venir se reposer.

L'U.A.G. avait été invitée à se faire représenter à cette cérémonie. Une délégation de la Départementale des Alpes-Maritimes, conduite par son président Hébréard, est venue, très importante, rejoindre le Président de l'Union.

Le samedi 5 décembre, la délégation à laquelle s'était joint un représentant de la ville de Cannes, un certain nombre d'amis du grand disparu, déposa sur sa tombe, en présence de Mme Brieux, une palme portant le nom de l'Union. Sur la colline dominant la mer, dans ce cimetière du Grand-Jas, dans un cadre émouvant de douceur et de gaieté, les assistants se recueillirent quelques instants et notre Président rendit, en leur nom, un hommage à celui qui fut leur grand ami.

Le dimanche matin eut lieu la cérémonie officielle. Une plaque fut apposée sur le mur de la villa, le « Pin de la Danse », où pendant d'heureuses années habita Eugène Brieux.

En présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Gabriel Hanotaux, M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, des discours furent prononcés, rappelant l'œuvre grandiose et le caractère généreux de M. Eugène Brieux. Notre Président, appelé à prendre la parole, prononça l'allocution que l'on trouvera plus loin.

Au cours de cette cérémonie, nous ne devons pas oublier la réception affectueuse que, deux fois, Mme Brieux réserva à nos camarades. L'après-midi, une représentation de *La Robe Rouge* fut donnée au Casino, à laquelle furent invités tous nos camarades présents.

Dans sa séance du 12 décembre, notre Conseil d'administration a exprimé à Mme Brieux ses sentiments de reconnaissance et a adressé à nos camarades de la Départementale des Alpes-Maritimes, à son Pré-

sident Hébréard, ses remerciements pour le bel esprit de solidarité et d'attachement qu'ils ont montré à cette occasion.

Vous trouverez, ci-dessous, l'allocution prononcée par notre Président au cours de cette cérémonie :

« Madame,
« Messieurs,

« Au nom des Aveugles de Guerre, j'apporte à M. Eugène Brieux l'hommage de notre profonde et toujours vive reconnaissance.

« Des personnalités éminentes vont vous parler de son œuvre, de son grand talent, qu'il avait mis au service du bien, de la vérité, de la justice.

« Pour nous, c'est son cœur que nous évoquerons.

« Dès les premières heures de la guerre, il est venu à nous ; nous étions deux fois blessés ; il l'a compris.

« Tandis que nos camarades, revenus du champ de bataille, aussi meurtris, plus même parfois, se réveillaient à l'espoir, à la lumière du jour, nous restions dans la nuit. Nous étions jeunes, nous étions encore pleins de force et nous nous sentions accablés sous le poids du repos forcé, de l'inactivité.

« Notre double souffrance émut M. Brieux. Son cœur se serrait, disait-il, quand il pensait à nous, à l'avenir fermé qui nous attendait.

« Patiemment, conduit par une bonté toujours agissante, il entreprit de relever notre courage ; il nous fit entrevoir la possibilité d'être de nouveau utiles, de nous recréer une place dans la société.

« A cette œuvre, il se consacra de toute son âme. Il nous aida, nous groupa, développa en nous l'esprit de solidarité qui devait tout naturellement un jour nous conduire à nous réunir en une seule et même grande famille : l'*Union des Aveugles de Guerre*.

« Aujourd'hui, je suis chargé par elle de joindre notre hommage à celui que la ville de Cannes lui rend en apposant une plaque sur la villa qu'il se plut à habiter, dans ce cadre incomparable de lumière et de beauté.

« Hier, nous nous sommes inclinés sur sa tombe, le cœur plein de gratitude envers celui qui sauva de la sombre désespérance beaucoup d'entre nous. Je redis encore avec respect et émotion le merci qui est pour toujours gravé dans notre souvenir. »

LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS

La Commission interministérielle chargée d'élaborer le projet d'extension du Statut des Grands Invalides a terminé ses travaux.

Après de nombreuses réunions où les représentants des Ministères des Finances et des Pensions et les représentants des mutilés ont âprement discuté de leurs intérêts respectifs, un texte a été élaboré. Il a été présenté par les Associations des Grands Invalides, le 29 décembre, à M. le Ministre des Pensions, qui a promis de le déposer sur le Bureau de la Chambre.

Si ce projet est voté par le Parlement, il donnera satisfaction à un très grand nombre d'aveugles non bénéficiaires de la loi du 22 mars 1935.

Voici la teneur des deux articles intéressant particulièrement nos camarades :

.. .. .

Bénéficient également des dispositions de la présente loi, les grands invalides :

1° Qui sont amputés, aveugles, paraplégiques, atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épileptiques ou aliénation mentale, titulaires ou non de la carte du combattant, dont l'infirmité est la conséquence d'une blessure ou d'une maladie contractée par le fait ou à l'occasion du service.

.. .. .

Victimes civiles de la guerre : amputés, aveugles, paraplégiques, atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épileptiques ou aliénation mentale ou atteints, par suite de blessures, d'une ou de plusieurs infirmités entraînant un degré d'invalidité d'au moins 85 % dans les conditions ci-dessus déterminées.

LA CAISSE DES PENSIONS

Dans un précédent article, je vous ai entretenus d'un sujet capital : la création de la « Caisse des Pensions ».

Je vous promettais de vous tenir au courant des faits nouveaux concernant cette intéressante question.

Le projet de Caisse des Pensions a été adopté, le 10 décembre dernier, par la Chambre, à la quasi-unanimité des votants. D'après ce projet, la Caisse fonctionnerait à partir du 1^{er} janvier 1937. Elle serait dotée de l'autonomie financière. Elle serait administrée par un Conseil, comprenant entre autres, six représentants des anciens combattants et victimes de la guerre, désignés par l'Office National.

La Caisse serait alimentée :

- 1° Par une dotation annuelle fixe de 4.500 millions ;
- 2° Par les dons et legs faits à la Caisse ;
- 3° Les recettes diverses et accidentelles ;
- 4° Par le produit d'opérations d'emprunt.

Dans la mesure où les ressources énumérées aux quatre alinéas précédents ne permettraient pas à la Caisse de couvrir les dépenses, la dotation annuelle prévue serait augmentée en conséquence.

Pour que cette loi devienne définitive, il ne reste plus qu'à acquiescer le vote du Sénat.

R. FAVRET.

NOTRE FÊTE DU 20 DÉCEMBRE

Nous exposons, dans notre numéro de décembre, que notre Conseil d'administration avait décidé l'organisation de diverses fêtes pendant la saison 1936-1937.

La première de ces manifestations avait lieu le 15 novembre ; après son éclatant succès, la Commission des Fêtes, cédant au désir exprimé par nos camarades, estima que la deuxième fête suivrait la première de très près.

Le 20 décembre donc, notre belle salle des fêtes ouvrait à nouveau ses portes et, en un instant, toutes les places furent occupées.

Une de nos jeunes amies, la petite Claudine, a bien voulu nous envoyer ses impressions. Nous les reproduisons sans rien y changer et nous estimons que ce petit récit naïf permettra à tous nos camarades de juger nos tentatives, de se rendre compte de l'impression générale.

« Maman avait assisté, avec mon grand frère, celui qui fume, à la fête du 15 novembre ; j'étais restée à la maison pour garder les mioches et papa était de service. Depuis ce jour, maman et mon frère nous disaient combien ils s'étaient amusés, combien le concert avait été réussi, quelle franche gaieté avait régné pendant la sauterie terminant la fête.

« Comme il ne serait pas juste que ce soient toujours les mêmes qui s'amuse, il fut entendu que, pour le 20 décembre, papa et moi assisterions à la deuxième manifestation artistique de l'U.A.G.

« Nous fûmes exacts au rendez-vous et, dès l'ouverture des portes, nous fîmes partie de la première vague d'assaut ; en un instant, toutes les chaises furent occupées ; que de monde !

« A trois heures, un monsieur qu'on appelait M. le Président et qu'on m'a dit se nommer M. Conan, prit la parole. En quelques mots très applaudis, il constata le succès de la première fête, il dit la joie qu'éprouvent les camarades à se retrouver souvent, ce qui leur permet de mieux se connaître. Il remercia les artistes, dont le cœur est si grand, du gracieux concours qu'ils veulent bien nous prêter. Il céda ensuite la parole à un monsieur qu'il appelait le speaker, mais qu'on m'a dit se nommer M. Bloch (speaker doit être, je pense, la traduction en anglais de Bloch) ; il pria donc M. Bloch de présenter le programme.

« La fête commençait par une partie concert. Quel régal pour moi qui n'avait jamais été qu'au guignol ou au cinéma. Tout se passa à merveille, le programme était bien établi, les artistes furent très applaudis parce qu'ils furent de vrais artistes.

« Un sketch fort amusant : *Les Bigoudis de la Bigoudaine*, par Guillot de Saix, ouvrit la séance. Ce sketch était admirablement interprété par Mme Suzanne Nivette et M. Georges Saillard, tous deux du Théâtre National de l'Odéon. Cette petite pièce est très amusante et la Bigoudaine, qui fait la coquette et subit des scènes de jalousie de la part de son amoureux, a su, avec son partenaire, faire applaudir chaleureusement un certain nombre de chansons bretonnes.

« Mlle Denise Soriano, premier prix de violon du Conservatoire National de Musique, leur succéda. Quoique je sois bien jeune et que comme musique je ne connaisse guère que celle entendue le 14 juillet dernier et exécutée par l'orchestre qui faisait danser au coin de notre rue, je me suis sentie toute transportée par l'expression, la finesse de jeu de la jeune, mais grande artiste, qui interpréta successivement le *Largo* de Clérambault, *Sicilienne* et *Rigaudon* de Francoeur-Kreisler, la *Berceuse* de Fauré, une page exquise de Wieniasky.

« Elle fut applaudie frénétiquement et, depuis ce jour, je rêve d'apprendre aussi la musique pour essayer de pénétrer l'âme des violons.

« Un même succès, dans un genre différent, salua Mme Maud Laury, soliste des Concerts Lamoureux, qui interpréta cinq charmantes mélodies, dont trois de Mme Herscher-Clément, qui voulut bien accompagner elle-même au piano l'exécution de ses œuvres et eut sa part d'applaudissements. Mme Maud Laury a une fort belle voix de mezzosoprano.

« Le concert se termina par un éclat de rire. Le gai comique troupiier Mélard souleva l'enthousiasme du public en racontant quelques petites histoires amusantes, en interprétant de joyeuses chansons. Il demanda, pour la dernière, que nous chantions tous avec lui. Ce fut superbe. J'étais d'abord très intimidée, mais, au bout d'un instant, en entendant toute l'assistance reprendre le refrain, je m'enhardis et je fis mes débuts de choriste. Mélard est un excellent artiste qui déchaîna un gros rire dans la salle.

« Le piano d'accompagnement était tenu, à la satisfaction de tous, par Mlle Féjard, premier prix de piano du Conservatoire, qui, dans un rôle ingrat, sut prouver qu'elle était une artiste que nous apprécions.

« M. Bloch, continuant ses fonctions de speaker, nous annonça alors que la séance était levée, qu'il nous demandait un court instant pour faire enlever les chaises. Il rappela qu'un bar était ouvert qui nous attendait tous et que des dixièmes de billets de la Loterie Nationale étaient à notre disposition au magasin ouvert à cet effet dans l'immeuble. Comme il nous a confié qu'un célèbre fakir avait choisi, à notre intention, de nombreux billets qui seraient gagnants au prochain tirage, papa a pris une part. Pourvu que ce soit vrai ce qu'a avancé le speaker quant au choix des billets par un fakir, car un fakir c'est plus fort qu'une tireuse de cartes. Il y en a une dans notre maison,

elle a promis à maman, il y a longtemps, que nous allions faire un héritage, mais nous l'attendons toujours et ne voyons rien venir.

« Pendant l'entr'acte, nous sommes donc allés au bar ; papa a pris plusieurs consommations en me disant qu'elles étaient très bonnes et pas chères. Je suis obligée, quant à la qualité, de vous répéter ce que me disait mon père, car en fait d'apéritif je n'ai eu qu'un morceau de sucre trempé dans je ne sais quel liquide.

« La fête continua par un bal très brillant, très animé et j'ai pu danser d'abord avec papa, puis avec un petit garçon de mon âge, fils d'un camarade de mon père. Léon, car il s'appelle Léon, me marchait bien sur les pieds, nous étions bousculés, ce qui n'empêche que nous nous sommes amusés comme de petits fous.

« L'excellent orchestre jazz Jacques Blaustein fut très applaudi et termina difficilement, car le public, insatiable, après chaque danse annoncée comme la dernière, en redemandait une autre. Mais tout a une fin et l'on dut se séparer après une excellente journée en se disant à bientôt.

« J'oubliais de dire que le plaisir aurait pu être plus grand pour nous. En effet, à côté du bar, une très belle salle de restaurant vient de s'ouvrir et de très nombreux camarades de papa sont restés à dîner ; ils voulaient absolument nous retenir, mais on nous attendait et, maman n'étant pas prévenue, j'ai dû prendre, bien qu'à regret, le chemin de la maison.

« La prochaine fois, papa m'a promis que nous assisterions tous à la fête et que nous resterions à dîner. Il a même ajouté : « Je préviendrai dès la veille, car il est évident qu'on ne peut prendre inopinément d'assaut un restaurant et exiger en même temps un service régulier et impeccable. »

« Je viens d'apprendre que, contrairement à ce qui avait été annoncé, la troisième fête est fixée, non au 14 février, mais au 31 janvier.

« Je vous donne à toutes et à tous rendez-vous, le dimanche 31 janvier, à 14 h. 30, à l'U.A.G. J'ai appris qu'on nous préparait un beau programme, un excellent dîner (il y a d'ailleurs à douze heures un très bon déjeuner) et je vous promets de mettre ma belle robe bleue que Léon admirait tant.

« LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR. »

AU CONSEIL NATIONAL DE LA CONFÉDÉRATION

Nous vous donnons ci-après le texte des deux motions votées à la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, au cours du Conseil national des 28 et 29 novembre dernier :

AU PAYS

Devant l'angoisse qui étroit le pays, sous la double menace de la guerre étrangère et de graves troubles intérieurs,

Les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, unis au sein de la Confédération Nationale et parlant au nom de ses 3 millions 800.000 adhérents qui représentent la pensée des survivants et des morts de la guerre,

Constatant que, par crainte des régimes totalitaires, le peuple français tend à se diviser en deux blocs ennemis, cependant que les Français, dans leur immense majorité, sont contre toutes les dictatures et contre l'ingérence des gouvernements étrangers dans les affaires intérieures,

Les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre veulent une véritable République avec la séparation effective des pouvoirs,

L'Exécutif fort, responsable et contrôlé,

Le Législatif libre, compétent et informé,

Le Judiciaire indépendant.

Ils ont accepté, sans arrière-pensée, les lois politiques et sociales, mais veulent que ces lois soient appliquées dans l'ordre et dans le respect mutuel des engagements souscrits, sous les seules conditions :

Pour les employeurs, que l'application de ces lois ne compromette ni leurs droits légitimes, ni l'existence de leurs entreprises, et,

Pour les salariés, que les réformes accomplies ne deviennent pas illusoires par suite du renchérissement du coût de la vie ou de la mauvaise foi dans l'exécution des contrats,

Les Anciens Combattants ont sauvé le pays, ils ont donc un droit réel sur le patrimoine national,

ILS ECARTENT ET CONDAMNENT :

1° *Le conservatisme aveugle* ou l'indifférence de ceux qui croiraient possible de maintenir indéfiniment certains privilèges, de cristalliser l'évolution économique et sociale en son état actuel,

2° *Le recours à la force qui, dans un aucun domaine, ne satisfait la justice* et n'apporte une solution durable aux problèmes humains,

3° *Les excitations à la violence, à la haine, aux passions,*

Les Anciens Combattants, légitimement fiers de la grandeur de la France,

De l'œuvre accomplie par les générations successives, du rayonnement de la pensée et de l'activité françaises dans le monde.

De l'Empire français qui compte *cent millions d'habitants,*

Sont unanimement d'accord pour crier au pays, dans les heures graves qu'il traverse, que *les Français en se divisant commettent une erreur* et commettraient un crime en se dressant les uns contre les autres.

Ils sonnent le ralliement de tous, persuadés que la France ne peut être sauvée que dans l'union, chacun s'imposant les disciplines nécessaires.

Ils conjurent les Républicains de comprendre que le régime démocratique serait emporté par l'une ou l'autre des dictatures qui s'affrontent si, dans un magnifique sursaut, le pays ne revenait pas à ses traditions et ne retrouvait pas ses vertus ancestrales.

MOTION

La Confédération Nationale, fermement attachée à la paix et à la sécurité de la France, comme au maintien de ses institutions républicaines,

Constatant l'aggravation croissante de la situation internationale,

Condamne énergiquement les agissements des États qui, au risque de provoquer la guerre internationale, violent les accords de non-intervention dans la guerre civile espagnole, conclus sur l'initiative de la France;

Demande que notre pays, gouvernement et peuple, demeure fidèle

à sa politique, qu'il travaille activement, à Genève comme ailleurs, à réaliser, par le blocus effectif de toute la péninsule, l'arrêt de toutes les expéditions d'armes, de troupes et de munitions en Espagne.

Elle déclare que toute transformation du conflit intérieur espagnol, par le jeu d'interventions extérieures, obligerait la France à sauvegarder ses intérêts vitaux.

La Confédération Nationale,

Fait appel à tous les Anciens Combattants pour donner, comme le 11 novembre, l'exemple de la bonne entente et de la discipline volontairement consentie en vue de rendre sensible à l'extérieur l'unité morale de la France;

Elle les invite à résister aux propagandes exercées de l'étranger, pour la diviser à l'intérieur, la discréditer et l'isoler à l'extérieur;

Elle convie la nation entière à apporter, au-dessus de toutes les luttes de partis, son concours total au renforcement et au financement de la défense nationale;

Elle affirme enfin sa confiance dans la collaboration de la France avec les grandes démocraties et toutes les nations aspirant à l'organisation de la paix, dans l'ordre politique, économique et social, pour barrer les périls créés par l'esprit de croisade et de domination.

LOTÉRIE NATIONALE

Pour donner une plus grande extension au placement des dixièmes de la Loterie Nationale émis sous la garantie des Gueules Cassées, Association avec laquelle nous collaborons à la vente des billets, nous avons décidé d'utiliser pour cette vente la boutique de notre immeuble, 49, rue Blanche (9°).

Nos camarades de la région parisienne pourront s'y approvisionner et nous prions nos camarades de province de nous adresser, dès maintenant, leurs commandes en en versant le montant à notre compte chèque postal Paris 160-31.

LA CARTE DU COMBATTANT

(Juridiction d'appel)

Les décisions administratives de refus d'attribution de la carte du combattant sont sans appel.

Pour remédier à cet état de choses, M. Jean Niel, député, a déposé sur le Bureau de la Chambre la proposition suivante :

« La Chambre invite le Gouvernement à compléter l'article 5 du décret du 28 juin 1927 par les dispositions suivantes :

« Les décisions portant refus ou retrait de la carte ou de la retraite du combattant sont susceptibles d'appel devant le tribunal des pensions qui statuera en dernier ressort.

« L'appel devra être interjeté dans les six mois à partir du jour de la notification de la décision. »

Cette proposition a été renvoyée à la Commission des Pensions.

LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que le décret du 18 novembre 1936 est prorogé d'un an pour l'attribution de la croix du combattant.

LE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE PRIORITÉ

Le renouvellement annuel des cartes de priorité, valables dans les voitures des transports en commun, aura lieu à la Préfecture de Police, escalier D (ascenseur), entresol, bureau 173, du 4 janvier au 14 février inclus, en semaine, de 9 heures du matin à 6 h. 30 du soir et, le dimanche, de 9 heures à midi.

Les titulaires sont avisés que les cartes ne seront renouvelées pour l'année 1937 que sur présentation des pièces suivantes :

1° Justification de domicile (quittances : loyer, gaz, électricité) ou feuille d'imposition ;

2° Carnet de pension définitive ou titre d'allocation provisoire d'attente ;

3° Une photographie et la carte 1936.

Les titulaires de la carte 1936 habitant les communes de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise non desservies par la S.T.C.R.P. devront fournir, en outre, un *certificat de travail récent et légalisé*.

T. S. F.

Le Bureau des Aveugles de la *Société de Secours aux Blessés Militaires* (Croix-Rouge Française) informe les Aveugles de Guerre qui ont acheté des postes de T.S.F. avec le concours de notre Société, que le magasin de la Maison Telemax a été transféré, 10, avenue des Gobelins, Paris (13^e).

SECTION DÉPARTEMENTALE DES PENSIONS DE LA SEINE

AVIS AUX PENSIONNÉS DE GUERRE

Un décret du 14 octobre 1936, inséré au *Journal Officiel* du 16 octobre 1936, proroge jusqu'au 31 décembre 1937, les dispositions des décrets antérieurs accordant la franchise postale à la correspondance adressée par les victimes de guerre aux *Sections départementales des Pensions*.

En conséquence, jusqu'à la date du 31 décembre 1937 précitée, il ne sera pas nécessaire d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc.) envoyées par les victimes de guerre à ces organes, mais il est indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Pour le Département de la Seine, l'adresse à observer est la suivante :

SECTION DÉPARTEMENTALE DES PENSIONS DE LA SEINE
10, Quai de la Rapée, Paris (12^e).

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 décembre, une somme de 30.857 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	900 francs
Allocations décès	15.600 —
Allocations Caisse Maladie	13.357 —
Allocations diverses	1.000 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 30.857 francs, une somme de 42.400 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-sept demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Belgacem Ben Salah Ben Snoussi, de Souk-El-Arba (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille, Fatma, née le 11 décembre 1936.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité au bébé.

Mariages

Notre camarade Le Goff, de Gourin (Morbihan), nous fait part de son mariage avec Mlle Hélène Le Poupon, célébré le 28 novembre 1936.

Notre camarade Teillet, de La Chaize-le-Vicomte (Vendée), nous fait part du mariage de sa fille, Valérie, avec M. Jean Lesbats, célébré le 24 novembre 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Léger (Louis), de Villefranche-sur-Saône (Rhône), décédé le 10 décembre 1936.

Né le 11 janvier 1890, à Montceau-les-Mines, soldat à la 7^e Section C.O.A., réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et trois enfants.

De la mère de notre camarade Maille, de Marseille (Bouches-du-Rhône), décédée le 25 novembre 1936, à l'âge de quatre-vingts ans.

De la femme de notre camarade Cloarec, de Villejuif (Seine), décédée le 6 décembre, à l'âge de cinquante-six ans.

De la femme de notre camarade Bathelier, d'Orange (Vaucluse), décédée le 5 décembre 1936.

De la mère de notre camarade Dubessay, de Senonches (Eure-et-Loir), décédée le 10 décembre 1936, à l'âge de quarante-six ans.

De la belle-mère de notre camarade Tourrès, de Conliège (Jura), décédée le 11 décembre 1936, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

De la belle-mère de notre camarade Feutré, de Rethovillers (Somme), décédée le 6 novembre 1936, à l'âge de soixante-trois ans.

De la belle-mère de notre camarade Fourcade, de Goutz (Gers), décédée le 11 décembre 1936, à l'âge de soixante-six ans.

De la naissance et du décès de l'enfant de notre camarade Le Floch (Félix), de Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord).

Du beau-père de notre camarade Maguet, de Vichy (Allier), décédé le 26 octobre 1936, à l'âge de soixante-cinq ans.

De la belle-mère de notre camarade Dallot, de Jegun (Gers), décédée le 13 juillet 1936, à l'âge de soixante-huit ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Abderahmann, 20 fr. — Abeilhe, 20 fr. — Cholau, 15 fr. — Renaudineau, 10 fr. — Perot, 5 fr. — Leroy (A.), 10 fr. — Aldeguer, 20 fr. — Thibault (H.), 5 fr. — Le Poul, 10 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Julié, Guilbot, Loiseau (A.), Lamy (A.), Cloarec, Mlle Latouche, Massaly, Houot, Fétique, Joseph (E.), Lerousseau, Eckert, Chapouillié, Donadieu, Warin, Vichet, Martin (G.), Cohen, Mézières, Couesnon (A.), Bouet, Cholau, Buckel, Duché, Gallet, Pérot, Epstein, Ferezou, Chenenaille, Raynaud (V.), Occis, Sourissaud, Leroy (A.), Palmaro, Rouxel, Degoutte, Kerhuel, Noirjean, Gourdin, Viault, Petit (A.), Vennier, Bompuis, Pallier, Rost, Poirier, Laugt, Cyssau, Agutte, Nast, Le Gentil, Mandet, Maille, Thibault (H.), Debooserie, Temois, Fabre (J.), Cruzilhac, Montfort, Fillère, Mariet, Bouillard, Garcelon, Bardonnnet, Veron (F.), Gauthier (R.), Levasseur, Demaret, Pernoo, Colombat, Devienne, Podevin, Le Serrec, Raynal, Garrec, Freixes, Pottier, Bastion, Le Borgne (J.-M.), Bobon, Gouriou, Jung, Pellier, Lambert (E.), Eugène (Paul), Capitaine, Le Poul.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 Décembre 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Bois, Guillam, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Leveau, Malgat, Muller, Noireaux, Roy, G. Satgé.

Excusés : Cabasson, Nicolai, Robert M., Bloncourt, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs : au Secrétaire général : Cabasson, Nicolai ; à Scapini : Robert M.

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action ; MM. Bloch, trésorier-adjoint, et Iweins, secrétaires du Comité d'Action ; M. de Chaumont-Quitry, membre du Comité d'Action ; les camarades : Berthet, Briant, Detoc, Duhén, Pagenel, Rochelet, Rousseau, Saillot, Vernet.

1° Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 1936 est adopté à l'unanimité.

2° La situation financière d'octobre est adoptée à l'unanimité.

3° L'ordre du jour étant très chargé, le Président demande à l'Assemblée d'examiner d'abord les questions diverses et de prendre immédiatement les délibérations suivantes :

a) « Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre, réitère l'autorisation donnée à M. L'Evesque, son trésorier, « à l'effet de représenter « L'Union » à tous actes ayant pour objet « la mainlevée de l'inscription prise contre M. et Mme Royneau-Schmitt, au Bureau des hypothèques de Dijon, le 10 mai 1933, « volume 2.096 n° 88, pour garantie de la somme capitale de 10.000 « francs résultant d'acte de reconnaissance de dette reçu par M^e Pou-

« let, notaire à Laignes, les 20 et 22 avril 1933 et de tous accessoires
« et approuve la mainlevée donnée, suivant acte reçu par ledit M^e Pou-
« let, le 27 octobre 1936. »

Legs Corbusier. — Le Président rappelle que, par une délibération prise par le Conseil le 23 novembre 1935, l'Union des Aveugles de Guerre revendique le legs fait par M. Henri-Nicolas-Joseph Corbusier, dont ci-dessous extrait du procès-verbal :

« ...Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 15 mars 1932, de M. Henri-Nicolas-Joseph Corbusier, en son vivant demeurant à Paris, 20, rue de Mazagran, décédé à Liège (Belgique), le 31 août 1935, par lesquelles il lègue à l'œuvre officielle des Aveugles en France, le quart de ses espèces et titres en dépôt à son compte au Crédit Lyonnais, Agence Z. O. à l'exception des actions du Bon Marché, du Crédit Lyonnais et de l'Union Parisienne, qui font l'objet d'un legs spécial... »,

Qu'aux termes d'une lettre adressée à M. le Préfet de la Seine, le 9 août 1936, M. Lucien Corbusier, frère du « de cujus », et se disant son seul héritier, a fait opposition à la délivrance du legs ci-dessus,

Qu'il invoque notamment, à l'appui de cette opposition, les arguments ci-après littéralement rappelés,

En ce qui concerne le legs fait aux Aveugles de guerre, il résulte de l'ensemble du testament que le défunt a voulu uniquement gratifier l'Œuvre des Aveugles de Guerre. Ou bien il n'existe pas d'Association des Aveugles de Guerre, pas même en fait, et alors le legs est inexistant ;

Ou il existe une Association de fait, qui non douée de la personification juridique, est incapable légalement de recevoir, et ne peut à mon sens prétendre bénéficiaire du legs à lui fait par un moyen détourné, c'est-à-dire par l'Office des Mutilés.

Mais attendu que l'Union des Aveugles de Guerre, Groupement National, reconnue d'utilité publique aux termes du décret du 9 avril 1921, est l'Œuvre officielle des Aveugles de Guerre en France,

Que cette qualité lui a été reconnue notamment par l'Office National des Mutilés Combattants Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, aux termes d'une délibération prise par ce dernier le 15 octobre 1936,

Qu'il y a lieu de maintenir les revendications du legs fait par M. Henri-Nicolas-Joseph Corbusier,

Le Conseil, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité maintenir les termes de la délibération prise le 23 novembre 1935 et revendique le legs fait par M. Henri-Nicolas-Joseph Corbusier à l'Union des Aveugles de Guerre,

La confirme en tant que de besoin par la présente délibération,

Confirme, en outre les pouvoirs donnés à son trésorier pour encaisser ce legs en son nom, poursuivre en justice et, si besoin est, accepter toute délivrance, toute transaction, signer toute convention, en donner décharge ;

Prendre à ce sujet tous engagements et généralement faire le nécessaire.

Legs Pialat. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 15 janvier 1932, de Mlle Marie-Madeleine-Mélanie Pialat, en son vivant demeurant à Paris, 19, rue François-Miron, décédée à Paris, 1, rue Pierre-Larousse, où elle se trouvait momentanément le 8 juin 1932, par lesquelles elle lègue à l'Union des Aveugles de Guerre une créance s'élevant à la somme de 27.250 francs, arrêtée au jour du décès de Mlle Pialat, sur M. et Mme Stéphane Lomond, demeurant à Paris, 68, rue du Bac, créance remboursable à partir du 1^{er} décembre 1934 par un premier versement de la somme de 3.250 francs effectué ce même jour et la somme de 24.000 francs restante, par versements trimestriels de 1.500 francs à partir du 1^{er} mars 1935, augmentée des intérêts au taux de 4 % l'an, à dater du 8 juin 1932,

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, pour l'encaisser en son nom, accepter toute délivrance qui en sera faite et en donner décharge, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Ces délibérations mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de Robert M., relative à la revalorisation de nos pensions.

Le Conseil estime qu'actuellement toute démarche serait prématurée et fait confiance au Bureau pour juger de l'opportunité de l'action à entreprendre.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Fillère Félix, 40, rue Neyron, Saint-Etienne (Loire), 190 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

Lefranc Fernand, 41, rue Georges-Clémenceau, Margny-les-Compiègne (Oise), 100 % art. 10, titre définitif, Victime civile.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis : Fillère en qualité de membre titulaire et Lefranc au titre de victime civile.

Le Conseil remercie ensuite les membres de l'Union qui, le 11 novembre, sont venus assister aux cérémonies organisées à l'Arc-de-Triomphe et au déjeuner familial qui eut lieu ce jour-là.

Il exprime le vœu que, dorénavant, les Associations de Mutilés et Anciens Combattants se mettent d'accord pour célébrer la fête de l'Armistice par une seule cérémonie qui aurait lieu à 11 heures.

Le Président met le Conseil au courant de la cérémonie organisée à Cannes le 6 décembre pour l'inauguration de la rue Eugène-Brieux. Au nom de l'Union, notre Président déposa une palme sur la tombe de notre grand et regretté ami, en présence de diverses personnalités et d'une délégation de la Section des Alpes-Maritimes conduite par son président Hébréard.

Le Conseil, après l'exposé fait par Conan, félicite les camarades des Alpes-Maritimes d'être venus nombreux et exprime à Mme Brieux ses remerciements pour l'accueil affectueux qu'elle a réservé aux délégués.

4° Le Président expose rapidement les faits qui se sont passés au cours des séances du Conseil National de la Confédération les 28 et 29 novembre dernier et notamment la modification apportée à l'article 4 des statuts de la Confédération.

Il informe également le Conseil de la création éventuelle d'un Comité d'Entente des Associations de Grands Invalides.

Après les explications qui viennent de lui être fournies, le Conseil remercie la Confédération de l'attitude qu'elle a eue vis-à-vis de l'Union au cours du dernier Conseil National,

Regrette que la même attitude ne fut pas observée par les Grands Invalides au moment de la désignation des deux membres devant faire partie du Conseil,

Fait des réserves sur la constitution d'un Comité d'Entente qui, par les statuts proposés, prendrait la forme d'une Fédération, étant entendu que le Bureau tiendra le Conseil au courant de toutes propositions nouvelles qui pourraient être faites par les Associations décidées à constituer ce Comité.

La motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents, moins trois voix contre : Bertrand, Brusson, Courteix et deux abstentions : Céré, Derunder.

Le Secrétaire général rappelle ensuite brièvement que le projet d'extension du statut des grands mutilés a été mis au point au cours des diverses réunions de la Commission interministérielle et qu'il sera présenté au ministre des Pensions.

Il indique que si ce projet ne subit aucune modification à la Chambre et au Sénat, un grand nombre d'exclus du statut en bénéficieront.

5° Fixation de la date de notre prochaine Assemblée générale. La date de l'Assemblée de 1937 est fixée par le Conseil au 9 mai prochain.

6° Il est donné ensuite lecture des quatre projets de la Commission des Assurances, dont les administrateurs ont tous eu connaissance.

Un projet est présenté en séance par Muller, demandant, pour la constitution d'une rente viagère à la veuve, la participation obligatoire du camarade, en même temps que celle de l'Union.

Lagarde soumet également une proposition tendant à assurer au décès du camarade, par l'aliénation du capital nécessaire à la Caisse des Dépôts et Consignations, une somme de 5.000 francs à la personne désignée.

Après échange de vues, le Conseil ne retient pas les deux premières propositions de la Commission, ni celle de Muller et demande que les troisième et quatrième, ainsi que le projet de Lagarde, soient étudiés à nouveau et présentés à une prochaine séance du Conseil avec des chiffres à l'appui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.



GROUPEMENT DE LA RÉGION DU NORD

Les camarades de la Section sont informés que l'Assemblée annuelle du Groupement aura lieu, le dimanche 21 mars prochain, à 14 heures, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

Un second avis qui paraîtra en février donnera toutes précisions utiles à ce sujet.

Le Secrétaire : Léon MURET.

Notre camarade Chalendar nous demande de publier la note suivante :

« A la réunion de la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées, à l'occasion de l'inauguration du Monument au Maréchal Foch, à Tarbes, j'ai omis de présenter les excuses du camarade Lacour. Quelques camarades (même étrangers à la Section) ont pu croire que nos liens de camaraderie avaient pu être plus ou moins froissés. Pour les tranquilliser tous, j'affirme avec sincérité que notre amitié n'a pu que grandir de cet oubli. »

AVIS DIVERS

M. Louis Larue, Aveugle de Guerre, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), offre à ses camarades de bons vins de bouteille, vins de propriétaire, aux prix suivants :

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 12 bouteille : 108 francs.

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 24 bouteilles : 200 francs.

Pinot blanc, Puligny-Montrachet, même qualité, même prix.

Ces vins font 13°5.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 12 bouteilles : 96 francs.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 24 bouteilles : 180 francs.

Ces vins font 12°5.

Le tout, Côte de Beaune, rendu franco domicile dans toute la France.

S'adresser directement à M. Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue, et à 10 francs la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-Vert, à Villemomble (Seine).

Nous informons nos camarades que le prix de vente des jeux de cartes est porté : de 10 à 11 francs pour les jeux de 32 cartes et de 16 à 18 francs pour ceux de 52.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

“MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

Commune de Mauzé (Deux-Sèvres), 44 fr. 50. — Commune de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), 89 fr. 50. — Produit de l'Exposition organisée par le Club des Amis des Chats, 2.000 fr. — Commune d'Argenton (Indre), 89 fr. — Commune de Vielmur (Tarn), 17 fr. 50. — Mme Cornud-Peschier, Vallon (Ardèche), 300 fr. — Commune de Marle (Aisne), 45 fr. — Commune de Chauny, 45 fr.

LISTES DE DONATEURS

Mme Ripeloux, Princeton (U.S.A.), 200 fr. — Mme Fischer, Paris, 20 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — M. Gerald Dobède, Bath (Angleterre), 1.050 fr. — M. Lecomte (Edouard), Marly-la-Ville (Seine-et-Oise), 200 fr. — Mme Brocq, Paris, 20 fr. — Mme Ferrant, Saint-Vimener (Yonne), 10 fr. — Mme Ancelle, Paris, 10 fr. — M. Bimbenet, Saint-Mandé (Seine), 100 fr. — Compagnie d'Assurances « La Nationale-Incendie », 500 fr. — Compagnie d'Assurances « La Nationale-Vie », 500 fr. — M. R. Wallut, Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), 5.000 fr. — Le général et Mme B. Matton, Neuilly-sur-Seine, 200 fr. — M. Buttolo, Paris, 50 fr. — M. J.-A. Lafargue, Beyrouth (Liban), 200 fr. — Compagnie d'Assurances « L'Union », Paris, 1.000 fr. — M. Roland-Gosselin, à Paris, 500 fr. — Divers, 1.454 fr. 60.



Le Gérant : DECOËNE
IMP. DUBOIS & BAUER
34, rue Laffitte — Paris-9^e

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. le baron de Traversay ;

Vice-Présidentes { Mme Contamin
Mme L'Evesque.

Secrétaires { M. Bloch, adjoint au Trésorier ;
M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action ;

M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union ;

Mme du Bos ;

Mme Broquin ;

M. de Chaumont-Quitry ;

M. Chepfer ;

M. Pierre Chérot ;

Mme Chevalier ;

Mme Francis de Croisset ;

Mlle Jalaguier ;

Mlle d'Herbemont ;

Mme Henri ;

Mme Kalt ;

Mme Lévy-Weis ;

M. Mayer ;

Mme Meyer ;

Mme Mus ;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

